

CABINET

CAEN, le 8 avril 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE Carnaval étudiants 2014 à Caen

Le 10 avril 2014, aura lieu la 17<sup>ème</sup> édition du carnaval étudiant de Caen, événement organisé par la fédération étudiante Campus de Basse-Normandie.

Afin que cet événement festif et populaire se déroule dans les meilleures conditions possibles, la Préfecture du Calvados, l'Université de Caen- Basse-Normandie, la Ville de Caen et tous les services d'État et territoriaux compétents ont participé, depuis décembre 2013, à la préparation de ce carnaval, en lien avec les organisateurs.

La préparation de cet événement répond à un **triple objectif**:

- garantir le caractère festif de cette manifestation ;
- assurer les meilleures de conditions de sécurité possibles pour les participants au défilé mais aussi veiller à ce que le défilé, en lui même, ne crée pas de trouble à l'ordre public.
- réduire, au strict minimum, la gêne à la circulation pour les automobilistes et les usagers des transports en commun. Des interdictions temporaires de circulation et de stationnement seront nécessaires mais elles seront limitées au strict temps nécessaire au passage du cortège. De la même manière, des déviations seront mises en place pour tenir compte de la fermeture du Boulevard Guillou et du viaduc de la Cavée de 18h à 23h.

C'est dans le cadre de ce triple objectif, que le départ du défilé été fixé à 16h00, ce qui permettra, notamment, d'assurer la circulation sur le Boulevard Guillou et le viaduc de la Cavée jusqu'à 18h.

Pendant toute la durée du carnaval étudiant, un dispositif de sécurité sera activé, sous l'autorité du Préfet du Calvados, s'appuyant sur les moyens de la DDSP 14, de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale, du SAMU 14, du SDIS 14, des personnels de l'Université, de la Croix Rouge et de la SNSM.

La sécurité routière sera l'une des priorités de ce dispositif, il sera donc procédé durant la soirée et la nuit à de très nombreux contrôles routiers sur tous les axes de circulation de l'agglomération caennaise et même au delà.

Par ailleurs, afin de limiter la consommation excessive d'alcool, deux arrêtés ont été pris:

- ➔ un arrêté municipal interdisant la vente ambulante d'alcool sur la voie publique à Caen (à emporter ou à consommer sur place) du jeudi 10 avril à 8 heures au vendredi 11 avril à 6 heures.
- ➔ un arrêté municipal interdisant la vente d'alcool à emporter dans tous les commerces situés dans une partie du centre-ville de Caen, entre 9h et 22h, le jeudi 10 avril.

La Préfecture du Calvados, la ville de Caen et l'Université de Caen lancent un appel à la responsabilité :

- **des organisateurs** qui doivent veiller à ce que ce rassemblement étudiant se déroule dans les meilleures conditions, n'engendrant ni alcoolisation excessive, ni violence, ni trouble à l'ordre public ;

- **des étudiants** qui doivent s'attacher à préserver le caractère festif de cet événement tant dans leur comportement individuel que collectif ;

- **des parents** dont les enfants, parfois mineurs comme malheureusement constaté l'an dernier, participent à ce carnaval et qui doivent leur rappeler les comportements à proscrire.

**La Préfecture du Calvados, la ville de Caen et l'Université de Caen souhaitent enfin à tous les étudiants un excellent carnaval, conforme aux meilleures traditions de l'histoire caennaise.**